



Remboursement d'un prêt en famille

Par Visiteur

J'ai prêté en mars , à mon fils , une somme d'argent de 15000?, avec un intérêt de 4,5%, et une procédure de remboursement de 500? /mois pendant 30 mois , à partir d'avril 2006(engagement sur papier libre signé de sa part). Les intérêts étant remboursés, in fine, avec cadeau d'une partie et don de la même somme aux 3 autres enfants. Mon fils ne m'a rien remboursé et n'a pas envie de le faire!!Je dois , à partir de mai , commencer le remboursement d'un prêt contracté pour l'achat d'un 2 pièces à Pornichet : prêt du CA sur 2 PEA nantis qui ont fondu , avec la baisse de la Bourse.

Merci de m'indiquer la procédure efficace pour obtenir le remboursement de ce prêt.

Salutations

Par Visiteur

Bonjour monsieur,

Merci de m'indiquer la procédure efficace pour obtenir le remboursement de ce prêt.

Etant donné le montant du prêt, le tribunal compétent est le tribunal de grande instance. Devant cette juridiction malheureusement, la représentation par avocat est obligatoire. Je ne peux donc pas vous diriger vers une procédure plus simple, ne nécessitant pas d'avocat.

Les chances de succès sont très importantes et vous pourrez toujours demander le remboursement des frais d'avocat par la partie adverse.

Bien cordialement,

je reste à votre entière disposition.